



AVIS PUBLIC

Disposition de biens

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que le Conseil municipal de la Ville de Montmagny a aliéné, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, les biens suivants :

- le 3 avril 2025, du lot 6 669 017, à 9318-4356 Québec inc., au prix de 25 013,50 \$ (résolution 2025-080)
- le 12 mai 2025, du lot 3 281 617, à 9232-1801 Québec inc., au prix de 20 000 \$ (résolution 2025-106)

Fait à Montmagny, ce 2^e jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq.

La directrice du greffe
et des affaires juridiques,

Karine Simard, avocate
Ville de Montmagny